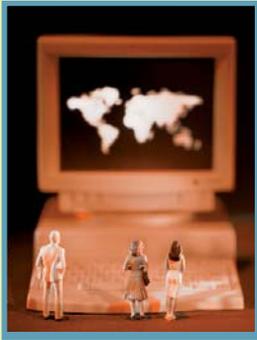


## Télécharger ou ne pas télécharger ?



Il est aujourd'hui difficile pour tout utilisateur de l'informatique de faire l'impasse sur le téléchargement. Que ce soit pour naviguer sur internet, assurer la protection de son ordinateur ou se doter de nouvelles applications, il est nécessaire de passer par le téléchargement. Loin de toute connotation sulfureuse, il existe un téléchargement tout à fait légal, dont il faut simplement mesurer les risques.

**E**n informatique, le téléchargement (en anglais : download) est l'opération de transmission d'informations (programmes, données, images, sons, vidéos) d'un ordinateur à un autre via un canal de transmission, en général internet.

De plus en plus, à l'opération de téléchargement réel, se substitue l'utilisation de services directement en ligne sur internet.

La navigation sur internet se fait à l'aide de navigateur comme Internet explorer, Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari ou Opera...

Il est possible de télécharger des logiciels ou des plugins. Selon le type

de licence, les logiciels peuvent être payants, gratuits (freeware), en essai pendant une durée limitée (shareware) ou en démonstration. Afin de se garantir une certaine sécurité, il est préférable de

faire ses recherches sur des sites connus comme [www.télécharger.com](http://www.télécharger.com) ou [www.clubic.com](http://www.clubic.com). Sur ces sites, les

logiciels sont classés par catégorie, et bénéficient d'informations comme la gratuité ou non, leur popularité, leur environnement (XP, Vista Windows 7...), des avis d'utilisateurs... Ces sites vous permettent par ailleurs de télécharger en toute légalité.

Lorsque le téléchargement est lancé, on vous propose, différemment selon les navigateurs, d'"exécuter" ou d'"enregistrer" le fichier. Il s'agit du fichier d'installation et non du logiciel lui-même. Il est donc

préférable, à moins de vouloir installer le logiciel téléchargé sur un autre ordinateur, de cliquer sur "exécuter" et non "enregistrer". Il est en effet inutile de garder une trace d'un fichier d'installation qui n'est pas censé être de nouveau utilisé. Cette action est suivie de l'ouverture automatique du fichier d'installation du logiciel choisi. La vigilance s'impose et il vaut mieux ne pas cliquer à la chaîne sur "suivant". Il est en effet très fréquent que l'on vous propose dans le package d'autres fonctionnalités comme des toolbars, souvent inutiles, voire facteurs d'ennuis. Il s'agit donc de ne pas les accepter en décochant la proposition. Si vous les acceptez, cela doit être en toute connaissance de cause.

### Un téléchargement maîtrisé

Pour se garantir contre d'éventuels effets indésirables du téléchargement, un certain nombre de règles doivent être respectées. Il s'agit tout d'abord d'accepter et de réaliser toutes les mises à jour que vous propose votre ordinateur sur les logiciels que vous utilisez, notamment celles de l'anti-virus, Windows et Java. Ces mises à jour sont des correctifs de logiciels et vont forcément améliorer l'environnement de travail et le sécuriser.

Les pare-feu et les anti-spyware (ce sont des anti-mouchards : Spybot, Ad aware...) devront être lancés régulièrement ; l'anti-virus (Avast, AVG, Avira...) étant censé faire des balayages réguliers et automatiques. Enfin, le nettoyage régulier de votre ordinateur avec un logiciel comme "Ccleaner", va permettre de la débarrasser de tout ce qui a pu être installé à votre insu lors de téléchargements ou de la navigation sur internet.



### Des plugins pour mieux naviguer...

Il est aussi parfois nécessaire de télécharger des **plugins**. Ce sont des logiciels qui se greffent sur un logiciel principal et l'aident à réaliser des tâches spécifiques telles que l'affichage de formats graphiques spéciaux ou la lecture de fichiers multimédias. Les plugins diffèrent donc légèrement des extensions qui ont elles pour but la modification ou l'ajout de fonctionnalités. Les plugins incontournables : Adobe reader, Flash player, Real player, Quick time, Windows Media player.

Lorsque vous naviguer sur le net, il est parfois nécessaire de les installer sur votre ordinateur afin de pouvoir visionner tout ce que vous propose un site donné. A titre d'exemple, pour visionner une vidéo, il vous faudra installer Windows Media player ou pour ouvrir un PDF, Adobe reader.

Télécharger en restant vigilant sur les éléments cités plus haut est donc une opération peu risquée pour votre ordinateur. Cette constatation ne s'applique évidemment pas dans le cadre de téléchargements illégaux. Il peut alors être parfois utile de tourner 7 fois son doigt sur le clavier .... ■

Ces informations sont extraites de la formation "Le téléchargement" du 20/12/10 au CGAV et animé par Christophe Daniel



Les icônes de navigateurs les

